COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois de juillet à dix-neuf heures trente se sont réunis à la mairie de DOHEM, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 3 juillet 2024

Etaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Adrien DILLY, Eugéna RITAINE, Joseph CARLIER, Isabelle BAHEU, Roselyne GUILBERT, Auxence GARACHE, Nelly MINET, Michelle LEFEBVRE

Etaient absents ou excusés : Doriane DELHEZ procuration à Isabelle BAHEU, Frédéric LELEU procuration à Auxence GARACHE, Anthony GOMEL procuration à CARLIER Joseph, Etienne DILLY

Secrétaire de séance : Nelly MINET

Assistait également : Angélique BROUSSART

Délibération n° 30/2024 : Délibération fixant les redevances d'occupation du domaine public

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'instituer la redevance au taux maximum pour le gaz. Le taux de revalorisation de l'index ingénierie pour 2024 est de 1.42% ;

- d'instituer le principe de la redevance provisoire pour chantier provisoire du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution d'électricité.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 12/07/2024
et publication le 12/07/2024

Dohem, le 10/07/2024

Le Maire,

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
15 JUIL. 2024

Le Maire, D.DAMBRUNE

David DAMBRUNE

MAIRIE DE DOHEM 62380

MAIRIE DE DOHEM 62380